

36 Saint-James et ses al

Le président du SDIS répond à Michel Thoury

«La polémique pollue l'ambiance»

Pour faire écho aux différents articles de presse qui rapportent les propos tenus par le président de la communauté de communes concernant le projet de construction du centre de secours, le président du conseil d'administration du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) Albert Bazire, tient à apporter quelques précisions.

«C'est au cours de sa séance du 13 novembre 2007 que le conseil d'administration du SDIS a placé, le centre de secours de Saint-James au 3e rang d'une liste de 13 centres prioritaires pour leur réhabilitation ou leur reconstruction, rappelle le président du SDIS.

La règle pour la construction ou la réhabilitation des centres de secours a été définie par le conseil d'administration du SDIS et vaut de la même façon pour toutes les collectivités qui fournissent un terrain viabilisé et participent à hauteur de 20% hors taxes du montant réel de l'opération. En l'occurrence, la CdC de St-James n'a pas eu à fournir de terrain et son calcul de quote-part, affichée à 24%, inclut indûment les frais financiers liés à la transaction d'achat du bâtiment».

Albert Bazire rappelle la genèse du projet sur la ZAC de Beaufour. Concernant le surcoût engendré par la présence d'amiante dans la toiture, il note : «Le SDIS ne pouvait pas présumer de la présence d'amiante. Le Service départemental d'incendie et de secours n'échappe pas aux contraintes réglementaires en la matière et ne pouvait pas moralement exposer ses personnels aux potentiels risques sanitaires. Ces travaux imprévus impactent effectivement l'enveloppe du projet de

plus de 150.000 E pris en charge à 80% par le SDIS qui a prévu de rembourser la communauté de communes à cette hauteur en 2014 comme négocié et convenu en octobre dernier entre les différents services».

«Dévouement à la cause publique»

Et Albert Bazire de poursuivre : «Servir en qualité de sapeur-pompier volontaire, au même titre que les mandats électoraux, sont des engagements librement consentis par les intéressés et qui s'inscrivent normalement dans une démarche de dévouement à la cause publique et à l'intérêt général. Il n'appartient donc pas au SDIS de la Manche, ni à quiconque, de dicter aux sapeurs-pompiers la conduite qu'ils doivent tenir au regard de leur engagement individuel au centre de secours de Saint-James. Les contraindre à rester contre leur gré ou, au contraire, les inciter malgré eux à quitter les effectifs, revient dans les deux cas à bafouer le sens civique et les valeurs qui animent les corps de sapeurs-pompiers et qui ont fait leur réputation auprès de la population. La polémique naissante autour du projet de caserne pollue inévitablement l'ambiance du centre de secours en mettant les sapeurs-pompiers en porte-à-faux entre le SDIS et les élus locaux, d'autant plus que certains sont par ailleurs employés par la ville ou la communauté de communes».

Il conclut, en rappelant «la part de responsabilité du SDIS dans les difficultés accumulées. (...) La conduite d'un tel projet nécessite une approche sereine et loyale des différents partenaires dans une démarche de gouvernance guidée par le seul intérêt commun et servie par l'in-

Au collège Imr

Visite

■ Cette semaine, M. Pouteau poète et conteur, est venu comme tous les ans rencontrer les élèves de 6ème et de 3ème du collège Immaculé Conception. Petite nouveauté cette année, les élèves de CM se sont joints aux élèves de 6ème. Le matin, il est intervenu auprès de la classe de 3ème dans le cadre d'un atelier sur la poésie au cours duquel il a mené en parallèle les thèmes abordés dans les poèmes des élèves avec ceux des grands auteurs puis il a fait travailler les collégiens sur l'oralité en leur donnant quelques «trucs» pour s'exprimer face à un public. L'après-midi, il a rencontré les élèves de 6ème de CM2 et leur a fait partager sa passion pour les contes.

Saint-Laurent-de

Avant l'élection

Des Mi

Vendredi 3 décembre, la commune de Saint-Laurent-de-Terregatte a été surprise d'accueillir, lors de la soirée chez Dany et Thérèse Thiery, se rendre à l'élection de Miss France 2011 à Caen, Lydia Podossouff, nièce, élue miss Provence 2008 finaliste à l'élection Miss France participante à l'élection du concours Model of the world 2008 en Chine. Elle revint avec un prix d'honneur actuellement déléguée régionale comité Miss France pour Provence Alpes Côte d'Azur accompagnée de Cindy Fillion Languedoc Roussillon 2008 au concours Miss France déléguée correspondante pour Roussillon, ainsi que de

Avec le Comité de jumelage

AU C.S.H.